

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le trente et un août à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,

22 août 2023

ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs Fatima BENKHEIRA – Serge BERNARD – Cyril BRUZZESE – Sylvie DESCHAMPS – Clémentine FIGUET – Eliane GEOFFROY – Corinne JOURDAN – Annie MONNERY – Béatrice MOULIN MARTIN – Yannick PAQUE – Jean-Pierre PODKOWA – Emilie RATTON – Jessica ROSINET – Pascal ROUSSET – Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI – Marie-Dolorès THUDEROZ – Claude VARENNES – Jérémie VIAL

NOMBRE DE CONSEILLERS : Avaient donné procuration : Mesdames et Messieurs Sébastien BIZET (pouvoir à Sylvie DESCHAMPS) - Jean-Luc PETIT (pouvoir à Béatrice MOULIN MARTIN) –Patrick RAMON (pouvoir à Jérémie VIAL) – Geneviève TABARET (pouvoir à Yannick PAQUE)

EN EXERCICE :27

PRÉSENTS : 19

PROCURATIONS: 4

VOTANTS : 23

POUR : 23

ABSTENTION: 0

CONTRE : 0

N° 2023-90

Étaient absents excusés : Madame et Messieurs Nathalie LACOSTE –Yann FLAMANT – Willy GABRIEL - Kenan SOLMAZ -

M Jean-Pierre PODKOWA a été élu secrétaire de séance

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Convention de répartition des frais CDM2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération 2023-05 actant l'accueil du Congrès des Maires de l'Isère en salle polyvalente,

Considérant qu'il y a lieu de déterminer précisément la répartition entre EBER et commune de Beaurepaire sur les frais relatifs à cette manifestation,

Après avoir délibéré, **le Conseil municipal unanime** :

- VALIDE la répartition 2/3 EBER 1/3 Beaurepaire sur les postes suivants :

Désignation	EBER	Beaurepaire	AMI	partage frais 2/3 EBER 1/3 Beaurepaire
Décoration stand commun	déco personnalisée	déco personnalisée		location pied écran + location comptoir + location réserve stockage
Sonorisation - captation -éclairage			33 600,00 €	entre 5 000 € et 6 000 € sur facture AMI
GNR pour chauffage du chapiteau			-	2 000,00 €
Groupe électrogène			-	3 000,00 €
Barrières Heras		ok	-	Mise en place 3720 €
Chaises et séparateurs				6 850,00 €
Traiteur				pour stand
Navette parking		4 barnum pour protéger des intempéries		1 380 € (2 navettes de 22 places)
Divers (accueil des bénévoles - café - viennoiseries)				150,00 €

- PRECISE que les montants sont donnés à titre indicatif et que les flux financiers entre les 2 collectivités accueillantes seront effectués à l'issue de l'opération, soit en fin d'exercice comptable.



Le Maire  
Yannick PAQUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication, auprès du Tribunal administratif de Vienne ou via l'application [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.